

2022/020/nat.7.1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONTCET

Séance du 23 Juin 2022

L'an deux mil vingt-deux et le vingt-trois juin, le Conseil Municipal de Montcet, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Franck TARPIN, Maire, à la salle communale.

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
14	14	13

Présents :

Mmes DAMIDAUX – BARRE-LOPEZ – LEBLANC – PERRAUD – BOUCHET
MM. DURAND – PACCOUD – NAULET – MOISSON – MEURENAND – TARPIN

DATE DE LA CONVOCATION
13 juin 2022

Absents excusés :

Mmes PASQUET – GIORIA
MM. MAITRE

A été élu secrétaire : Mme Dominique DAMIDAUX

Objet : Approbation du compte de gestion 2021 du budget annexe lotissement 2, dressé par M. Cognon, trésorier

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des recettes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les écritures ont été régulièrement passées.

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que le compte de gestion dressé du budget annexe du lotissement n° 2, pour l'exercice 2021 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an que susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

F. TARPIN

